



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 AVRIL 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-038

**Convention de partenariat avec l'association des Amis de Maurice Viollette
(Musée et Patrimoine)**

8.9

Rapporteur : Fouzia KAMAL

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre de membres en exercice | 39 |
| Nombre de présents | 34 |
| Nombre de pouvoirs | 5 |
| Votants | 39 |

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 1er avril 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Aissa HIRTI, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Christine PICARD, Hélène BARBE donne procuration à Silvia COUSIN, Arnaud DAUTREY donne procuration à Ratko KLISURA, Lucie BROTIN donne procuration à Yucel KISA, Amber NIAZ donne procuration à Sophie WILLEMEN

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yucel KISA

La maison de Maurice Viollette (années 1930) est léguée à la Ville de Dreux en 1960, « pour affectation à un musée – bibliothèque ». La commune est donc responsable de ce patrimoine remarquable. La maison est partie prenante de l'ensemble des monuments historiques dont regorge le centre urbain. Elle constitue aussi le témoignage le plus vibrant d'une figure incontournable du XXe siècle.

Or, elle est jusqu'aujourd'hui uniquement ouverte lors des Journées européennes du patrimoine. Il est décidé de l'ouvrir davantage, pour compléter le parcours de visite offert aux Drouais et aux touristes déjà constitué du Musée d'Art et d'Histoire, de l'Arsenal, de la microfolie et du Beffroi.

Cette ouverture peut se faire avec le soutien de l'association Les Amis de Maurice Viollette qui, bénévolement, se propose d'aider à l'accueil et à la surveillance de l'établissement, et de participer à l'inventaire des biens avec les agents du service Musée et Patrimoine.

La convention établit les modalités du partenariat entre la Ville de Dreux et cette association.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique sportive.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Fouzia KAMAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Approuve le projet de convention de partenariat avec l'association « les Amis de Maurice Viollette »,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le 08 AVR 2022
Et affichage le 11 AVR 2022



Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET